

المملكة المغربية  
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري  
والتنمية القروية والمياه والغابات  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

# BULLETIN D'ESSAIS

## N° 9261-IL-3678-07-2019

### GAINE Dual drip 2,2 l/h

#### 1. Demandeur de l'essai :

**Société MAGRISER**  
Lotissement 266, Z,I-Mohammedia Ouest  
Mohammedia/Maroc

#### 2. Echantillonnage :

L'échantillonnage a été réalisé par les techniciens du SEEN en date du 12/07/2019 selon les Normes en vigueur.

#### 3. Identification des caractéristiques du produit soumis à l'essai

(Selon le prospectus fourni par le demandeur)

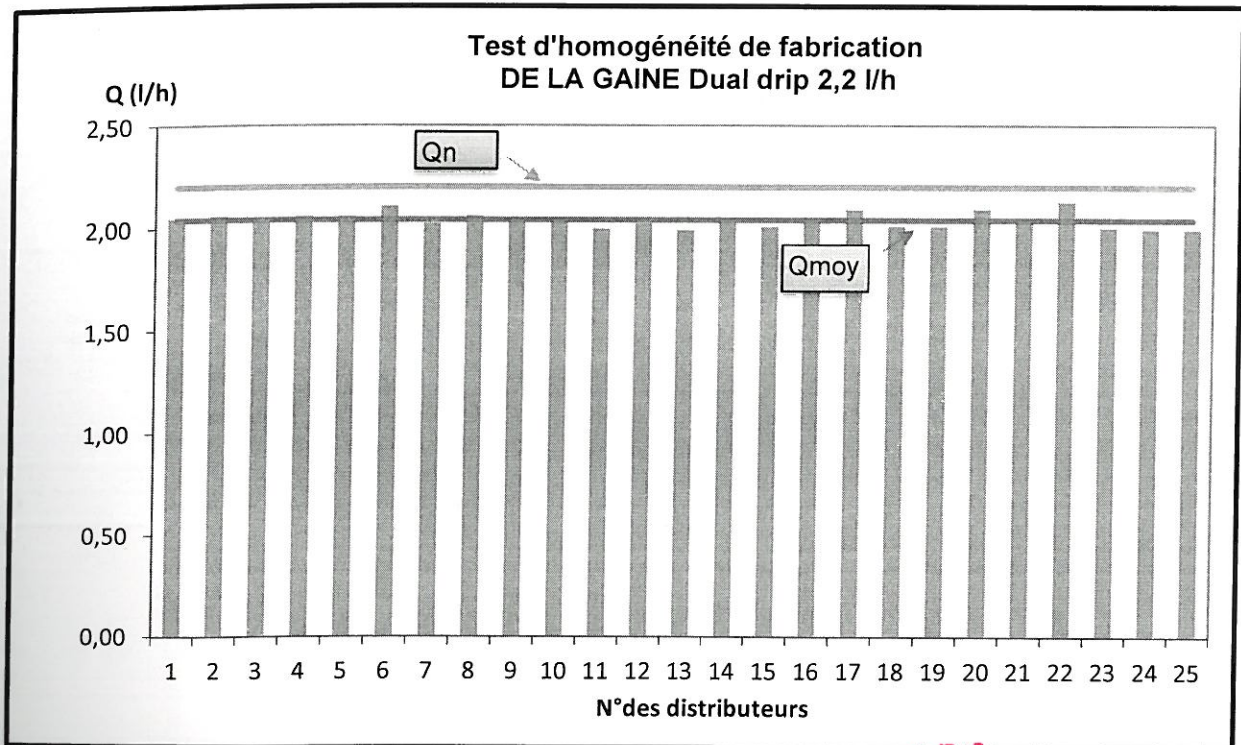
Distributeur	GAINE
Marque	Dual drip
Débit nominal	2,2 l/h
Pression nominale	1 bar
Fabricant	Société SOAPLAST/Italie
Fournisseur	Société MAGRISER/Mohammedia/Maroc

#### 4. Essai N°1 : Homogénéité de Fabrication

L'essai est conduit conformément à la norme ISO 9261

##### 4.1. Résultats d'essais N°1 :

Débit nominal déclaré $q_n$ en l/h	2,20
Nombre de distributeurs testés	25
Pression d'essais en mCE	10
Débit moyen $q_{moy}$ en l/h	2,04
Débit maximal $q_{max}$ en l/h	2,13
Débit minimal $q_{min}$ en l/h	1,99
Ecart du débit moyen mesuré au débit nominal % : $100 \frac{q_{moy} - q_n}{q_n}$	-7,27
Coefficient de variation du débit : CV %	1,81



##### 4.2. Conclusion de l'essai N°1 :

- D'après les résultats du test et le tableau d'appréciation(1), l'échantillon testé présente une très bonne homogénéité de fabrication.
- Le débit moyen mesuré est inférieur au débit déclaré, l'écart est de -7,27%. Pour le dimensionnement des installations, il y'a lieu de tenir compte du débit moyen mesuré, à savoir 2,04 l/h.

(1) : Tableau d'appréciation de l'homogénéité de fabrication

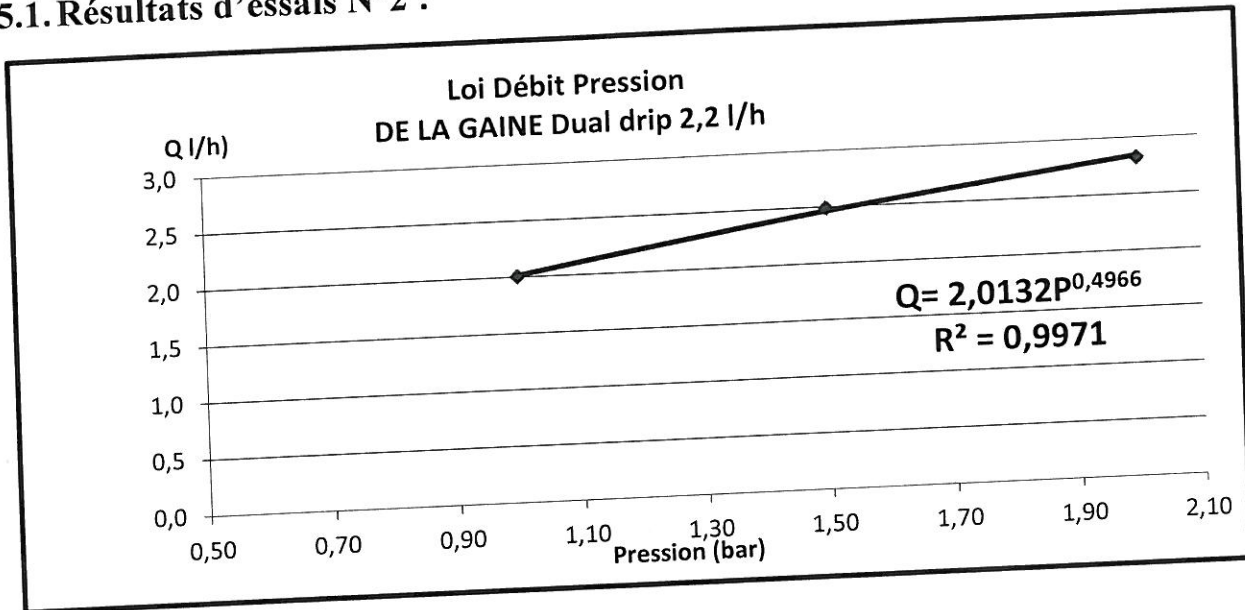
Valeur du CV (%)	≤ 5	5 à 10	10 à 15	> 15
Appréciation	Très bonne	Bonne	Médiocre	Mauvaise



### 5. Essai N°2 : Loi Débit-Pression et Tolérance la Variation de Pression

L'essai est conduit conformément à la norme ISO 9261

#### 5.1. Résultats d'essais N°2 :



#### 5.2. Conclusion de l'essai N°2 :

La loi qui lie le débit Q d'un distributeur à la pression qui règne dans la rampe est de la forme :

$$Q = 2,0132P^{0,4966}$$

La tolérance aux variations de pression est appréciée à partir de la valeur absolue de l'exposant. D'après les résultats du test et le tableau d'appréciation (2), la gaine

**Dual drip 2,2 l/h objet du test est très tolérante aux variations de pression.**

Essais réalisés le **24/07/2019** au laboratoire d'hydraulique relevant de la Direction de l'Irrigation et de L'Aménagement de l'espace Agricole.

Date limite de validité de ce bulletin est le **23/07/2021** (circulaire N° 182/DF/ DCG du 3 Février 2011).

Opérateur d'essai :  
**GORY I.**  
**JORTI A.**

Le Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole  
 Signé : Zakaria EL YACOUBI  
 Chef de Service des Expérimentation, des Essais et de la Normalisation  
**CHOUJRA M.**

Approuvé par :

(2) : Tableau d'appréciation de la tolérance aux variations de pression

Valeur de x	0,2 à 0,5	0,5 à 0,6	0,6 à 0,8	> 0,8
Appréciation	Très tolérant	Tolérant	Peu tolérant	Très peu tolérant